

Conseil Municipal

Séance du 4 novembre

Notre Conseil municipal a tenu, hier, une de ses solennelles séances, dont il a le secret et où les membres ont délibéré à la queue-leu-leu, sans que les honorables délégués se donnent la peine de discuter et d'examiner à fond, les projets qui leur sont soumis.

Cette façon de procéder, ne va pas évidemment, sans être accompagnée de quelques gaffes dans le genre de celle qui s'est produite à l'avant dernière séance, et dont il fut rendu compte hier. Cette gaffe a trait à l'attribution des mandats élus aux prix de Rome de la fondation Wicar.

Dans nos écoles
La rétribution mensuelle à réclamer aux parents dont les enfants fréquentent les écoles primaires Rollin, Montesquieu, Descartes, L. Blanc et V. Duval, sera désormais de 8 francs. Cette somme sera payée par trimestre, et d'avance, par les directeurs et directrices d'écoles que notre Conseil Municipal transforme pour la circonstance, en régisseurs dépendant du receveur municipal.

M. GUSELIN pris probablement d'un ardent désir de s'instruire, demande qu'un multiple soit fait de sa demande, dans la mesure du possible. L'installation de l'éclairage électrique dans les écoles Jean-Macé et Franklin, coûtera 39.767 fr. De vote ce crédit.

Comme on discute la question d'éclairage, M. Lesot demande qu'on se procure de l'éclairage au passage de la porte d'Arras.

M. Lesot formule la même demande pour rue des Guinguettes.

M. Laurenceur lui donne à tous deux un peu d'eau bénite de cour, et l'on passe.

NOS AMIS AMÉRICAINS
L'Union Franco-Américaine des Foyers, qui contribue avec tant de zèle à l'organisation du camp de Sambre et de Ronchin, désire pour le moment pendant la mauvaise saison l'œuvre d'éducation physique et morale des enfants de Lille. Elle sollicite à cet effet de pouvoir occuper le marché Saint-Martin et, plus tard, le Palais Rameau, sans gêner les festivités qui se donnent d'ordinaire en ce dernier lieu. Un avis favorable est donné et un crédit de 15.000 francs adopté.

LA VILLE FAISRA DES CLOCHES...
A L'ÉGLISE SAINT-ANDRÉ
Les Allemands ayant enlevé les cloches de l'église Saint-André, il paraît que c'est à la ville de les remplacer. Nous aurions cru, pourtant, qu'après la séparation de l'Église et de l'État, ce soin eût incombé à M. le curé de la paroisse. Il faut croire que non, puisque le Conseil municipal vote un crédit de 5.000 francs à prélever sur le paiement de nos emprunts de guerre, pour l'achat de ces ussénisques lapidaires.

LA VILLE FAISRA DES CLOCHES...
A L'ÉGLISE SAINT-ANDRÉ
Les Allemands ayant enlevé les cloches de l'église Saint-André, il paraît que c'est à la ville de les remplacer. Nous aurions cru, pourtant, qu'après la séparation de l'Église et de l'État, ce soin eût incombé à M. le curé de la paroisse. Il faut croire que non, puisque le Conseil municipal vote un crédit de 5.000 francs à prélever sur le paiement de nos emprunts de guerre, pour l'achat de ces ussénisques lapidaires.

LA VILLE FAISRA DES CLOCHES...
A L'ÉGLISE SAINT-ANDRÉ
Les Allemands ayant enlevé les cloches de l'église Saint-André, il paraît que c'est à la ville de les remplacer. Nous aurions cru, pourtant, qu'après la séparation de l'Église et de l'État, ce soin eût incombé à M. le curé de la paroisse. Il faut croire que non, puisque le Conseil municipal vote un crédit de 5.000 francs à prélever sur le paiement de nos emprunts de guerre, pour l'achat de ces ussénisques lapidaires.

LA VILLE FAISRA DES CLOCHES...
A L'ÉGLISE SAINT-ANDRÉ
Les Allemands ayant enlevé les cloches de l'église Saint-André, il paraît que c'est à la ville de les remplacer. Nous aurions cru, pourtant, qu'après la séparation de l'Église et de l'État, ce soin eût incombé à M. le curé de la paroisse. Il faut croire que non, puisque le Conseil municipal vote un crédit de 5.000 francs à prélever sur le paiement de nos emprunts de guerre, pour l'achat de ces ussénisques lapidaires.

LA VILLE FAISRA DES CLOCHES...
A L'ÉGLISE SAINT-ANDRÉ
Les Allemands ayant enlevé les cloches de l'église Saint-André, il paraît que c'est à la ville de les remplacer. Nous aurions cru, pourtant, qu'après la séparation de l'Église et de l'État, ce soin eût incombé à M. le curé de la paroisse. Il faut croire que non, puisque le Conseil municipal vote un crédit de 5.000 francs à prélever sur le paiement de nos emprunts de guerre, pour l'achat de ces ussénisques lapidaires.

LA VILLE FAISRA DES CLOCHES...
A L'ÉGLISE SAINT-ANDRÉ
Les Allemands ayant enlevé les cloches de l'église Saint-André, il paraît que c'est à la ville de les remplacer. Nous aurions cru, pourtant, qu'après la séparation de l'Église et de l'État, ce soin eût incombé à M. le curé de la paroisse. Il faut croire que non, puisque le Conseil municipal vote un crédit de 5.000 francs à prélever sur le paiement de nos emprunts de guerre, pour l'achat de ces ussénisques lapidaires.

LA VILLE FAISRA DES CLOCHES...
A L'ÉGLISE SAINT-ANDRÉ
Les Allemands ayant enlevé les cloches de l'église Saint-André, il paraît que c'est à la ville de les remplacer. Nous aurions cru, pourtant, qu'après la séparation de l'Église et de l'État, ce soin eût incombé à M. le curé de la paroisse. Il faut croire que non, puisque le Conseil municipal vote un crédit de 5.000 francs à prélever sur le paiement de nos emprunts de guerre, pour l'achat de ces ussénisques lapidaires.

LA VILLE FAISRA DES CLOCHES...
A L'ÉGLISE SAINT-ANDRÉ
Les Allemands ayant enlevé les cloches de l'église Saint-André, il paraît que c'est à la ville de les remplacer. Nous aurions cru, pourtant, qu'après la séparation de l'Église et de l'État, ce soin eût incombé à M. le curé de la paroisse. Il faut croire que non, puisque le Conseil municipal vote un crédit de 5.000 francs à prélever sur le paiement de nos emprunts de guerre, pour l'achat de ces ussénisques lapidaires.

LA VILLE FAISRA DES CLOCHES...
A L'ÉGLISE SAINT-ANDRÉ
Les Allemands ayant enlevé les cloches de l'église Saint-André, il paraît que c'est à la ville de les remplacer. Nous aurions cru, pourtant, qu'après la séparation de l'Église et de l'État, ce soin eût incombé à M. le curé de la paroisse. Il faut croire que non, puisque le Conseil municipal vote un crédit de 5.000 francs à prélever sur le paiement de nos emprunts de guerre, pour l'achat de ces ussénisques lapidaires.

CHEZ LES DÉBITANTS DE TABAC

LES DÉPUTÉS INGHELS ET RAGHEBOOM ONT PARLÉ A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE L'APPROVISIONNEMENT.
Les débiteurs de tabac de Lille et de la banlieue ont tenu hier, à Lille, une assemblée générale, salle de « Lilliana », sous la présidence de M. Béguin.

Les débiteurs de tabac de Lille et de la banlieue ont tenu hier, à Lille, une assemblée générale, salle de « Lilliana », sous la présidence de M. Béguin.

Les débiteurs de tabac de Lille et de la banlieue ont tenu hier, à Lille, une assemblée générale, salle de « Lilliana », sous la présidence de M. Béguin.

Les débiteurs de tabac de Lille et de la banlieue ont tenu hier, à Lille, une assemblée générale, salle de « Lilliana », sous la présidence de M. Béguin.

Les débiteurs de tabac de Lille et de la banlieue ont tenu hier, à Lille, une assemblée générale, salle de « Lilliana », sous la présidence de M. Béguin.

Les débiteurs de tabac de Lille et de la banlieue ont tenu hier, à Lille, une assemblée générale, salle de « Lilliana », sous la présidence de M. Béguin.

Les débiteurs de tabac de Lille et de la banlieue ont tenu hier, à Lille, une assemblée générale, salle de « Lilliana », sous la présidence de M. Béguin.

Les débiteurs de tabac de Lille et de la banlieue ont tenu hier, à Lille, une assemblée générale, salle de « Lilliana », sous la présidence de M. Béguin.

Les débiteurs de tabac de Lille et de la banlieue ont tenu hier, à Lille, une assemblée générale, salle de « Lilliana », sous la présidence de M. Béguin.

Les débiteurs de tabac de Lille et de la banlieue ont tenu hier, à Lille, une assemblée générale, salle de « Lilliana », sous la présidence de M. Béguin.

Les débiteurs de tabac de Lille et de la banlieue ont tenu hier, à Lille, une assemblée générale, salle de « Lilliana », sous la présidence de M. Béguin.

Les débiteurs de tabac de Lille et de la banlieue ont tenu hier, à Lille, une assemblée générale, salle de « Lilliana », sous la présidence de M. Béguin.

Les débiteurs de tabac de Lille et de la banlieue ont tenu hier, à Lille, une assemblée générale, salle de « Lilliana », sous la présidence de M. Béguin.

Les débiteurs de tabac de Lille et de la banlieue ont tenu hier, à Lille, une assemblée générale, salle de « Lilliana », sous la présidence de M. Béguin.

Les débiteurs de tabac de Lille et de la banlieue ont tenu hier, à Lille, une assemblée générale, salle de « Lilliana », sous la présidence de M. Béguin.

Les débiteurs de tabac de Lille et de la banlieue ont tenu hier, à Lille, une assemblée générale, salle de « Lilliana », sous la présidence de M. Béguin.

Après la Grève du Bâtiment

UN POINT A ÉCLAIRIR
M. l'inspecteur du travail nous adresse la lettre suivante :

Le texte du télégramme officiel notifiant l'acceptation de la Commission Interministérielle n'a pas été reproduit exactement par la presse locale.

Il y a lieu de rétablir dans son texte entier, la phrase ci-dessous : « A titre provisoire, pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, comme il a été fait mention dans les décrets du 13 mars 1919, et comme la Commission administrative interministérielle n'a pu terminer ses travaux tendant à l'uniformisation des salaires de base, notamment dans les départements du Nord et les régions libérées, le Pas-de-Calais et de la Somme, le salaire des ouvriers manœuvres est majoré de façon à atteindre le taux de 12 fr. 60 pour une journée de huit heures et le salaire des ouvriers professionnels est majoré également de façon à atteindre le taux de 16 francs pour une journée de 8 heures ».

Le résultat de ce texte que les salaires arrêtés par la Commission sont applicables à la région dévastée de la Somme et que le salaire pour les ouvriers professionnels a été fixé provisoirement à 10 fr. et non 10 fr. 50, en attendant la décision définitive des ministres. Celle-ci interviendra lorsque la Commission aura terminé ses travaux dont le terme est fixé au plus tard au 1er janvier 1920.

Le Syndicat du Bâtiment, à qui nous avons soumis cette rectification, nous prie de dire que M. l'inspecteur du travail est dans l'erreur. Le chiffre de 10 fr. 50 est le chiffre qui a été adopté par le décret de la Commission. Celle-ci interviendra lorsque la Commission aura terminé ses travaux dont le terme est fixé au plus tard au 1er janvier 1920.

Le Syndicat du Bâtiment, à qui nous avons soumis cette rectification, nous prie de dire que M. l'inspecteur du travail est dans l'erreur. Le chiffre de 10 fr. 50 est le chiffre qui a été adopté par le décret de la Commission. Celle-ci interviendra lorsque la Commission aura terminé ses travaux dont le terme est fixé au plus tard au 1er janvier 1920.

Le Syndicat du Bâtiment, à qui nous avons soumis cette rectification, nous prie de dire que M. l'inspecteur du travail est dans l'erreur. Le chiffre de 10 fr. 50 est le chiffre qui a été adopté par le décret de la Commission. Celle-ci interviendra lorsque la Commission aura terminé ses travaux dont le terme est fixé au plus tard au 1er janvier 1920.

Le Syndicat du Bâtiment, à qui nous avons soumis cette rectification, nous prie de dire que M. l'inspecteur du travail est dans l'erreur. Le chiffre de 10 fr. 50 est le chiffre qui a été adopté par le décret de la Commission. Celle-ci interviendra lorsque la Commission aura terminé ses travaux dont le terme est fixé au plus tard au 1er janvier 1920.

Le Syndicat du Bâtiment, à qui nous avons soumis cette rectification, nous prie de dire que M. l'inspecteur du travail est dans l'erreur. Le chiffre de 10 fr. 50 est le chiffre qui a été adopté par le décret de la Commission. Celle-ci interviendra lorsque la Commission aura terminé ses travaux dont le terme est fixé au plus tard au 1er janvier 1920.

Le Syndicat du Bâtiment, à qui nous avons soumis cette rectification, nous prie de dire que M. l'inspecteur du travail est dans l'erreur. Le chiffre de 10 fr. 50 est le chiffre qui a été adopté par le décret de la Commission. Celle-ci interviendra lorsque la Commission aura terminé ses travaux dont le terme est fixé au plus tard au 1er janvier 1920.

Le Syndicat du Bâtiment, à qui nous avons soumis cette rectification, nous prie de dire que M. l'inspecteur du travail est dans l'erreur. Le chiffre de 10 fr. 50 est le chiffre qui a été adopté par le décret de la Commission. Celle-ci interviendra lorsque la Commission aura terminé ses travaux dont le terme est fixé au plus tard au 1er janvier 1920.

Le Syndicat du Bâtiment, à qui nous avons soumis cette rectification, nous prie de dire que M. l'inspecteur du travail est dans l'erreur. Le chiffre de 10 fr. 50 est le chiffre qui a été adopté par le décret de la Commission. Celle-ci interviendra lorsque la Commission aura terminé ses travaux dont le terme est fixé au plus tard au 1er janvier 1920.

Le Syndicat du Bâtiment, à qui nous avons soumis cette rectification, nous prie de dire que M. l'inspecteur du travail est dans l'erreur. Le chiffre de 10 fr. 50 est le chiffre qui a été adopté par le décret de la Commission. Celle-ci interviendra lorsque la Commission aura terminé ses travaux dont le terme est fixé au plus tard au 1er janvier 1920.

Le Syndicat du Bâtiment, à qui nous avons soumis cette rectification, nous prie de dire que M. l'inspecteur du travail est dans l'erreur. Le chiffre de 10 fr. 50 est le chiffre qui a été adopté par le décret de la Commission. Celle-ci interviendra lorsque la Commission aura terminé ses travaux dont le terme est fixé au plus tard au 1er janvier 1920.

Le Syndicat du Bâtiment, à qui nous avons soumis cette rectification, nous prie de dire que M. l'inspecteur du travail est dans l'erreur. Le chiffre de 10 fr. 50 est le chiffre qui a été adopté par le décret de la Commission. Celle-ci interviendra lorsque la Commission aura terminé ses travaux dont le terme est fixé au plus tard au 1er janvier 1920.

Le Syndicat du Bâtiment, à qui nous avons soumis cette rectification, nous prie de dire que M. l'inspecteur du travail est dans l'erreur. Le chiffre de 10 fr. 50 est le chiffre qui a été adopté par le décret de la Commission. Celle-ci interviendra lorsque la Commission aura terminé ses travaux dont le terme est fixé au plus tard au 1er janvier 1920.

a vie Ouvrière

SYNDICAT DES MUNICIPALIS DE LILLE - EMPLOYES ET OUVRIERS. Vendredi 7 novembre, à six heures et demi précises, salle du Travail Lillois, rue de Fives, 28, grande réunion, sous la présidence du camarade André Doyen, délégué des Employés de la Ville, avec les concours des camarades Marcel Du Jardin, secrétaire des ouvriers municipaux ; Léon Schietto, président de la Commission de la Ville, avec les concours des camarades M. M. Degliacchi, secrétaire général de l'Union Départementale des Fonctionnaires ; et M. A. L. Action et organisation syndicale locale, départementale et nationale ; Situation des fonctionnaires en général.

NOTA. — Sont priés d'assister à la réunion les employés des deux sexes, huissiers, gardiens de bureau, ouvriers de tous les services, travaux, cimetières, jardin, pavage, abattoir, fermes de service des écoles, Cantines, etc., etc.

Syndicat des Transports de Lille. — Le conseil syndical rappelle aux nombreux camarades à leur disposition, en faveur de la famille du camarade Verley Richard, décédé accidentellement, nous sommes en possession de 10 enfants. Prière de prendre les listes 32, rue Lamartine, Moulins-Lille.

Syndicat des plieurs-emballers de Lille et environs. — Les camarades qui n'ont pas encore leur carte fédérale sont priés de passer rue du Bourdon, 13, pour la retirer tous les jours de la semaine.

CONVOICATIONS : SYNDICAT DU BATIMENT. Les Secrétaires des Sections techniques sont priés de se réunir demain soir à 6 heures 1/2, au siège 92, rue de la Cef. Présence indispensable.

Section des tailleurs de pierres blanches. — Réunion jeudi à 18 heures, rue de Douai, 62, Estaimont du Mouton Bleu.

Section des serruriers. Assemblée générale dimanche 9 novembre, à 3 heures de l'après-midi, 96, rue des Sarrazins. RIPPET.

Plafonneurs, plâtriers, cimentiers, bitumiers. Assemblée générale vendredi 7 novembre, à 6 heures du soir, 96, rue des Sarrazins. DEBUT.

Carreleurs. Assemblée générale jeudi 6 novembre, 96, rue des Sarrazins. LAMART.

Plochers, gaziers, zingueurs, couvreurs. Réunion mensuelle mercredi 5 novembre, à 6 h., à la Bourse du Travail. DUPONT.

Maçons. Assemblée générale jeudi 13 novembre, à 6 heures, à la Bourse du Travail. MARTIN.

SYNDICAT DES EMPLOYES DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LILLE ET ENVIRONS. Fives, à Lille. — Section du Parapluie. Réunion générale jeudi soir, à 7 heures, au siège, 38, rue de Fives.

Section des Garçons de Recettes. Réunion générale des garçons de recettes de toutes banques vendredi, à 7 heures. Présence indispensable. Le secrétaire général : RAUX.

PARTI SOCIALISTE L'ACTION ÉLECTORALE SOCIALISTE dans le Nord

LES GRANDES RÉUNIONS PUBLIQUES Mercredi 5 Novembre

AVESNES. — Orateurs : Escoffier, Sarot, LA LONGUEVILLE. — Orateurs : Escoffier, Sarot.

LIBRE-PENSÉE

LIBRE PENSÉE SOCIALISTE DU NORD. — Assemblée générale, dimanche 9 novembre, à 8 heures précises du soir, au siège de la Société, chez Baert, rue du Pôle Nord. Présence indispensable. Pour la commission, le secrétaire : SILLARD.

AVIS AUX OUVRIERS DU BATIMENT
Tous les ouvriers ressortissant au Syndicat du Bâtiment de Roubaix ayant travaillé ou actuellement occupés aux travaux de dernière urgence, du 15 au 16 juin, et qui ont pu recevoir les deux heures supplémentaires, peuvent se faire inscrire à la Bourse du Travail. Des démarches seront faites pour que le paiement soit effectué.

CHEZ LES PAVEURS
Réunion des paveurs et aides, le vendredi 7 novembre, à 6 heures et demi du soir. Ordre du jour : question des salaires.

COMITÉ SYNDICAL DU BATIMENT
Réunion du Comité syndical du bâtiment, le jeudi 6 novembre, à 6 heures et demi du soir. Ordre du jour très urgent.

ESSAYEZ LES TALONS GAOUTGROUC ARTOIS
LES MOINS CHÈRES ET LES PLUS RÉSISTANTS
Vente en gros, 125, boulevard Voltaire, PARIS

HALLUIN
DANS LA BOULANGERIE
Tous les boulangers d'Halluin ont reçu la lettre suivante envoyée par le Syndicat des boulangers de Roubaix, Lille et environs.

« Les garçons boulangers d'Halluin, réunis à la Bourse du Travail, dans une assemblée générale, ont décidé de vous présenter le programme suivant de revendications immédiates : 1. Application de la semaine de 48 heures avec paiement de 100 francs à semaine bonne. 2. Augmentation de 100 % à partir de la 48e heure. 3. Supplément de 0,05 par gâteau. 4. Affichage du présent accord dans le journal. Ce programme est d'ores et déjà accepté par vos collègues de Tourcoing, Roubaix, Lille et en partie à Halluin. Les garçons boulangers d'Halluin sont priés de vouloir bien comprendre aussi la légitimité de leurs demandes. Ils doivent à connaître votre avis avant le 8 novembre. Nous espérons que ces revendications ne nous refusent jamais à une entrevue avec personne. »

UN DÉSPÉRÉ SE NOIE DANS UN PUIT.
Affligé par des chagrins intimes, Jean-Baptiste Delobel, 37 ans, habitant à la Courbeche dans la mort un terme cherché dans la recherche dans la mort un terme à ses souffrances de voir y faire la population.

ROUBAIX
DECLARATION DES PROVISIONS DE CHARBON
Notre population souffre de la pénurie des charbons. Cette situation tire, en partie, son origine dans l'insuffisance des moyens de transport.

DECLARATION DES PROVISIONS DE CHARBON
Notre population souffre de la pénurie des charbons. Cette situation tire, en partie, son origine dans l'insuffisance des moyens de transport.

DECLARATION DES PROVISIONS DE CHARBON
Notre population souffre de la pénurie des charbons. Cette situation tire, en partie, son origine dans l'insuffisance des moyens de transport.

DECLARATION DES PROVISIONS DE CHARBON
Notre population souffre de la pénurie des charbons. Cette situation tire, en partie, son origine dans l'insuffisance des moyens de transport.

DECLARATION DES PROVISIONS DE CHARBON
Notre population souffre de la pénurie des charbons. Cette situation tire, en partie, son origine dans l'insuffisance des moyens de transport.

DECLARATION DES PROVISIONS DE CHARBON
Notre population souffre de la pénurie des charbons. Cette situation tire, en partie, son origine dans l'insuffisance des moyens de transport.

DECLARATION DES PROVISIONS DE CHARBON
Notre population souffre de la pénurie des charbons. Cette situation tire, en partie, son origine dans l'insuffisance des moyens de transport.

DECLARATION DES PROVISIONS DE CHARBON
Notre population souffre de la pénurie des charbons. Cette situation tire, en partie, son origine dans l'insuffisance des moyens de transport.

DECLARATION DES PROVISIONS DE CHARBON
Notre population souffre de la pénurie des charbons. Cette situation tire, en partie, son origine dans l'insuffisance des moyens de transport.

CERONOMETRE LIPOLIP



LA MARQUE FRANÇAISE
Montres de Précision
ET VENTE CHEZ LES BOIS HOLLANDAIS
Exiger la marque LIP sur le cadran
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

BAILLEUL
COOPERATIVE DE RECONSTRUCTION
La Coopérative de Reconstruction sous la présidence de M. Paul Helaghe, est en voie de formation. Mais on comprend, que dans une affaire aussi grave il ne soit pas possible de s'aventurer à la légère ; dans ces conditions et pour donner un conseil d'administration provisoire tout le temps nécessaire à la réflexion, M. Natalis Duhem a pris l'initiative de fonder une coopérative qui réunirait les propriétaires d'immeubles réparables, tant à Bailleul, rue de la Gare, qu'au Simons-Jacques et à la Grèche. Ceux-ci sont priés d'envoyer immédiatement leur adhésion à M. Natalis Duhem, 153, rue de la Gare, à Bailleul. Cette coopérative fonctionnera de suite et il est à espérer qu'elle pourra, avant l'hiver, faire toutes les réparations nécessaires.

DUNKERQUE
COURS TECHNIQUES POUR ADULTES.
Les cours techniques municipaux pour adultes s'ouvriront très prochainement, à l'Institut Dunkerquois.

COURS TECHNIQUES POUR ADULTES.
Les cours techniques municipaux pour adultes s'ouvriront très prochainement, à l'Institut Dunkerquois.

DECLARATION DES PROVISIONS DE CHARBON
Notre population souffre de la pénurie des charbons. Cette situation tire, en partie, son origine dans l'insuffisance des moyens de transport.

DECLARATION DES PROVISIONS DE CHARBON
Notre population souffre de la pénurie des charbons. Cette situation tire, en partie, son origine dans l'insuffisance des moyens de transport.

DECLARATION DES PROVISIONS DE CHARBON
Notre population souffre de la pénurie des charbons. Cette situation tire, en partie, son origine dans l'insuffisance des moyens de transport.

DECLARATION DES PROVISIONS DE CHARBON
Notre population souffre de la pénurie des charbons. Cette situation tire, en partie, son origine dans l'insuffisance des moyens de transport.

DECLARATION DES PROVISIONS DE CHARBON
Notre population souffre de la pénurie des charbons. Cette situation tire, en partie, son origine dans l'insuffisance des moyens de transport.

DECLARATION DES PROVISIONS DE CHARBON
Notre population souffre de la pénurie des charbons. Cette situation tire, en partie, son origine dans l'insuffisance des moyens de transport.

DECLARATION DES PROVISIONS DE CHARBON
Notre population souffre de la pénurie des charbons. Cette situation tire, en partie, son origine dans l'insuffisance des moyens de transport.

DECLARATION DES PROVISIONS DE CHARBON
Notre population souffre de la pénurie des charbons. Cette situation tire, en partie, son origine dans l'insuffisance des moyens de transport.

DECLARATION DES PROVISIONS DE CHARBON
Notre population souffre de la pénurie des charbons. Cette situation tire, en partie, son origine dans l'insuffisance des moyens de transport.

DECLARATION DES PROVISIONS DE CHARBON
Notre population souffre de la pénurie des charbons. Cette situation tire, en partie, son origine dans l'insuffisance des moyens de transport.

DECLARATION DES PROVISIONS DE CHARBON
Notre population souffre de la pénurie des charbons. Cette situation tire, en partie, son origine dans l'insuffisance des moyens de transport.

DECLARATION DES PROVISIONS DE CHARBON
Notre population souffre de la pénurie des charbons. Cette situation tire, en partie, son origine dans l'insuffisance des moyens de transport.